

**PROCES VERBAL DU COSP  
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS  
DU 9 NOVEMBRE 2016**

Affaire suivie par Christophe COSTA  
PV 2016-09-11  
Courriel : christophe.costa@univ-poitiers.fr

**ADOPTE**

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 25 octobre 2016, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 9 novembre 2016.

Étaient présents :

**Membres de droit :**

- Mme Valérie LEFEUVRE, UP
- M. Julien MICHEL, UP
- Mme Sylvaine ROI, CNED
- M. Nicolas VIBERT, UP

**Personnalités extérieures :**

- Mme Françoise DUJARDIN, IA-IPR Physique chimie, académie de Limoges
- M. Jean-François LEVEQUE, Conseiller IEN-ASH auprès de la Rectrice, Académie de Poitiers
- M. Stéphane GILOT, Chargé de mission liaison lycée/université, Académie de Poitiers
- M. Daniel GAONAC'H, Professeur des universités Psycho cognitive, ex UP

**Membres avec voix consultative :**

- M. Mario COTTRON, UP
- M. David FEVIN, UP
- M. Christophe COSTA, UP

**Membres invités :**

- Mme Olga OTERO, UP, Présidente de la commission pédagogique

Étaient représentés :

- M. Frédéric LECLERCQ, procuration à Mme ROI
- M. Philippe SIRETAS, procuration à M. GILOT
- Mme Michèle VINEL, procuration à M. GILOT
- Mme Nelly CARCY, procuration à Mme LEFEUVRE

Était excusée :

- Mme Dyanne ESCORCIA, UP

Monsieur GAONAC'H, président, ouvre la séance à 14h10.

## **POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016**

Le procès-verbal est approuvé : 0 contre ; 2 abstentions ; 10 pour.

## **POINT 2: Informations diverses présentées par M COTTRON**

### ▪ **COMUE Léonard de Vinci**

Après l'université de La Rochelle, les universités de Tours et d'Orléans, l'Insa Centre Val de Loire ont acté leur retrait de la COMUE. Cela sera effectif au 1er janvier 2018. La position de l'UP est de continuer à travailler au sein de cette COMUE limitée à l'université de Limoges, l'ISAE-ENSMA et l'UP, de maintenir les liens forts dans certains domaines avec Tours et Orléans, et de voir comment construire des partenariats avec les universités bordelaises et l'université de Pau.

M COTTRON ajoute que les présidents de la COMUE se sont vus. Certaines collaborations vont continuer comme les préparations à l'agrégation. La collaboration se poursuivra également entre les ESPE membres de l'actuelle COMUE.

S'agissant de l'ESPE, il est réaffirmé tout l'intérêt de continuer le travail initié avec les ESPE de Limoges et Centre Val de Loire, particulièrement au niveau de la politique de recherche.

Cette collaboration pourra perdurer même si le périmètre de la COMUE ne sera plus le même.

S GILOT souhaite savoir si la COMUE avec le nouveau périmètre gardera le même nom.

D GAONAC'H précise qu'à priori la COMUE peut subsister avec les deux seules universités jusqu'en 2018.

### ▪ **Copil ESPE au rectorat**

Ce comité de pilotage, présidé par Mme la rectrice, s'est tenu au rectorat le 13 octobre en présence des membres de l'académie du comité de pilotage et du directeur de l'ESPE. Il s'agissait d'examiner le bilan et les perspectives de la mise en œuvre des propositions de réflexion issues du séminaire du 7 juillet 2016.

Plusieurs thématiques ont été discutées, le numérique et les modalités qui devraient permettre une meilleure professionnalisation des professeurs stagiaires dans leur emploi du numérique, la nécessité pour les travaux de recherche et les productions attendues de trouver des sujets communs empruntés au terrain et nourris par le disciplinaire et les apports universitaires, le souhait d'examiner la mise en œuvre à une échelle modeste le principe sur lequel s'appuie l'Institut Carnot de l'éducation expérimenté en Auvergne-Rhône-Alpes par la mise en relation « problématiques de terrain/expertise scientifiques », la mise en cohérence dans l'organisation des stages en L3 et M1 par des berceaux d'accueil spécifiques. Sur tous ces thèmes, des groupes de travail vont être constitués.

Il est rappelé que ce Copil n'a bien évidemment pas vocation à se substituer aux instances décisionnaires de l'ESPE, mais qu'il s'agit par cette structure de viser une concertation renforcée entre académie et ESPE dans la perspective du nouveau dossier d'accréditation de l'ESPE.

D GAONAC'H demande si les sujets communs empruntés au terrain seront apportés par des personnels de l'Education nationale.

M COTTRON répond que oui.

S ROI demande si le comité de pilotage est une instance du rectorat.

M COTTRON répond que oui.

S GILOT précise que l'objectif du comité est également de rassembler tous les représentants du rectorat membres d'une instance de l'ESPE ou d'une commission.

▪ **Continuum de formation**

A l'initiative du ministère et du Réseau des ESPE, une université d'automne s'est tenue sur deux journées les 3 et 4 novembre, consacrée à la mise en cohérence d'un continuum de formation. Les participants à cette manifestation regroupaient membres des ESPE impliqués en formation initiale, formation continue et formation de formateurs, collègues des académies ayant des responsabilités dans la formation continuée et continue, Vice-présidents des universités en charge de la formation. Un bilan de l'existant, un travail sur les objectifs à atteindre et sur les difficultés de mise en œuvre a été rendu. Deux journées vont être organisées début 2017 dans la perspective de généraliser au niveau national cette ambition d'organiser un continuum de formation.

Cette université d'automne faisait suite à la journée du 24 mai 2016 consacrée aux ESPE en présence des recteurs, présidents d'université, équipes de direction des ESPE et aux priorités déclinées par la ministre. On retrouve aussi les enjeux essentiels que porte la mise en œuvre d'une politique cohérente de formation tout au long de la vie dans le rapport final du Comité de suivi des ESPE.

**POINT 3: Actualisation des membres du COSP siégeant dans les commissions consultatives, présenté par M COTTRON**

Sur deux des quatre commissions consultatives deux comptent deux représentants du COSP (commission des moyens et commission de l'organisation de la mise en situation professionnelle) et les deux autres commissions (commission pédagogique et commission scientifique) trois représentants. Concernant la commission pédagogique, seule Valérie LEFEUVRE est aujourd'hui membre du COSP. Il convient de désigner deux nouveaux représentants en remplacement de Mme Leslie LEPAGE et M. Frédéric NEYRAT.

Concernant la commission scientifique, il manque un représentant du COSP en remplacement de M. Jean Claude CROIZET (les deux actuels étant Mme Nelly CERCY et M. Franck FAUQUEMBERGUE)

Monsieur COTTRON demande si des volontaires souhaitent se positionner.

M MICHEL précise qu'il souhaite intégrer la commission pédagogique et ne plus être membre de la commission des moyens.

Mme LEFEUVRE accepte de devenir membre de la commission des moyens.

M VIBERT accepte de devenir membre de la commission scientifique.

En raison de ses responsabilités au rectorat, la présence à la commission pédagogique de Mme VINEL, Déléguée académique à la formation des personnels de l'éducation nationale, serait très intéressante. M COTTRON est chargé de la solliciter.

**Point 4 : Contractualisation - Note des présidents des deux instances de l'ESPE et du directeur, présenté par M COTTRON**

Il est rappelé le processus de contractualisation 2018-2022, évalué par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et les échéances de ce processus. La contractualisation comporte deux phases : une 1<sup>ère</sup> phase de bilan et d'auto-évaluation des formations existantes (phase terminée avec comme livrables une auto-évaluation de chacune de nos formations et un dossier stratégique et politique) et une 2<sup>nde</sup> phase d'élaboration et de proposition d'une nouvelle offre (livrables constitués de l'architecture de l'offre de formation à fournir à l'UP fin mai 2017 avec un 1<sup>er</sup> projet d'architecture à fournir fin janvier 2017).

La contractualisation se fait sous forme d'accréditation par mentions, et non d'habilitation par spécialités comme par le passé, entre les établissements du supérieur et l'état. Cette accréditation ne repose pas sur l'analyse détaillée des maquettes de formation, mais sur la cohérence de la construction de l'offre au niveau académique, sur les démarches d'amélioration par rapport à l'existant, sur notre capacité à mettre en œuvre l'offre nouvelle. On a là une démarche analogue à

celle pratiquée lors de la création de l'ESPE et de l'élaboration de notre dossier d'accréditation en 2013.

Notre réflexion, préalable à toute proposition d'architecture d'une offre de formation doit prendre en compte :

- Les axes stratégiques de nos universités (professionnalisation des étudiants, approche en termes de formation tout au long de la vie, promotion de la transformation pédagogique, réel adossement à la recherche, pilotage de l'offre de formation),
- Les avancées et les orientations du travail collaboratif entre l'académie et l'ESPE (les moyens de l'alternance intégrative, l'usage du numérique et la réflexion issue des activités de recherche pour une meilleure professionnalisation, la construction d'un continuum de formation).

C'est à partir de cet environnement (stratégies de nos universités, la concertation engagée avec l'académie, mais aussi les instructions et orientations ministérielles) que les présidents de nos deux instances (Eric ESPERET pour le CE, Daniel GAONAC'H pour le COSP) et le directeur de l'ESPE, ont décidé, comme ils s'y étaient engagés, de rédiger une note sur les enjeux de la formation et de sa mise en œuvre, qui doit contribuer à la réflexion de l'ensemble des acteurs partenaires de l'ESPE et doit amener à construire des propositions préalables à l'élaboration de notre nouvelle offre de formation. Cette note est en annexe du présent compte rendu.

Les commissions consultatives de l'ESPE ont été destinataires de cette note, et ont pour mission de mettre en place tout groupe de travail nécessaire pour fournir des propositions sur les 5 axes de réflexion que comporte cette note. Ces propositions doivent envisager les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de chacun des 5 axes et les modalités d'évaluation de ces mises en œuvre et d'appréciation de leur efficacité.

## **Point 5 : Contractualisation - Retour sur la réflexion engagée par les commissions consultatives**

### **▪ Commission pédagogique**

Olga OTERO, MCF HDR 36° section au CNU, rattachée à l'IPHEP – (UMR 7262 de l'UP), co-responsable du parcours SVT de la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré, a accepté de prendre la responsabilité de cette commission consultative. Elle présente les travaux de cette commission qui s'est réunie le 2 novembre.

Un débat riche a eu lieu au sein de la commission. Il a été décidé de préciser certains des 5 axes de réflexion en y mentionnant les objectifs à atteindre :

- pour l'insertion du numérique, favoriser l'innovation pédagogique et contribuer au suivi des stagiaires
- pour l'adossement recherche, contribuer à un transfert vers le terrain
- pour la pluralité des équipes de formation, viser une culture commune.

La commission a choisi dans un 1<sup>er</sup> temps de solliciter les départements de formation (départements disciplinaires et départements transversaux) pour faire des propositions sur chacun des 5 axes. Chaque département devra fournir pour le 20 décembre 3/4 propositions de mise en œuvre, 2 propositions d'évaluation de la mise en œuvre et 2 propositions d'évaluation des effets.

Dans sa séance du 9 janvier 2017, la commission pédagogique analysera les différentes contributions des départements et proposera une synthèse. Cette première synthèse sera discutée lors de la journée banalisée des départements de formation du 25 janvier pour restitution au COSP. du 26 janvier.

D GAONAC'H ajoute que ce travail va impacter l'ESPE pour les cinq années à venir.

O OTERO demande si toutes les commissions sont saisies de la même façon.

M COTTRON répond que toutes les commissions ne se sont pas encore réunies cette année. Elles seront sollicitées sur tout ou partie des questions d'ici janvier.

O OTERO souhaite connaître les étapes ultérieures au dépôt des propositions de l'ESPE.

M COTTRON précise que l'ESPE sera de nouveau sollicité pour une deuxième copie à rendre en mars.

J MICHEL s'étonne de la place du master PIF parmi les cinq axes de travail définis.

M COTTRON répond que ce master est important pour la survie des ESPE.

D GAONAC'H ajoute qu'il est important stratégiquement à long terme car il s'agit d'une formation ouverte sur le monde extérieur à l'Education nationale.

▪ **Commission scientifique**

En l'absence de Victor MILLOGO, responsable de cette commission, excusé car indisponible, Mario COTTRON fournit les informations sur les travaux de cette commission réunie ce 7 novembre.

L'ordre du jour de cette commission était essentiellement consacré aux recherches internes développées à l'ESPE (bilan des recherches en cours, étude des nouveaux projets proposés). Concernant la note préparant à la contractualisation, il a été décidé de réunir les responsables des 4 principaux laboratoires (CeRCA, FORELL, GRESCO, TECHNE) sur lesquels nos formations sont actuellement adossées pour examiner ces 5 axes de réflexion, et plus particulièrement celui dédié aux aspects scientifiques.

Il est par ailleurs précisé que la direction du CeRCA a adressé à l'ensemble des responsables d'un master adossé à ce laboratoire un questionnaire faisant un bilan de la réalité de cet adossement et faisant état des besoins d'une plus large part de l'engagement du laboratoire dans la formation. Le directeur de l'ESPE a informé le président de l'UP de l'intérêt de cet état des lieux qui contribuera à la construction d'un réel adossement entre laboratoire et masters. Le président a approuvé cette démarche innovante, et souhaite qu'elle se généralise au niveau des laboratoires de l'UP.

▪ **Commission des moyens**

Cette commission va se réunir avant fin 2016, examinera la construction du Budget de projet entre partenaire de l'ESPE et sera saisie de la note sur les enjeux. On peut penser que la commission traitera plus particulièrement deux points, celui relatif à la pluralité des équipes de formation et celui concernant le continuum de formation et la formation tout au long de la vie.

▪ **Commission organisation de la mise en situation professionnelle**

Cette commission ne s'est pas encore réunie. Elle examinera dans les premières semaines de janvier la note sur les enjeux et la réflexion préalable à l'élaboration de l'offre de formation.

**Point 6 : Ouverture du MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation – Informations. présenté par M COTTRON**

Philippe PEAUD, responsable de la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation, parcours Formateurs d'adultes, Accompagnement, Conseils (FACo), n'a pu se rendre disponible pour fournir ces informations, qui seront présentées par le directeur.

Cette mention MEEF a ouvert à la rentrée de septembre 2016, avec l'effectif d'utilisateurs suivant, 10 en M1 et 7 en M2. Les profils de ces utilisateurs sont 2 en poursuite d'études, 5 en reconversion et 10 en reprises d'études, avec les situations suivantes : 3 utilisateurs relevant de la formation initiale (2 en M1 et 1 en M2), 14 utilisateurs relevant de la formation continue. Notons que plusieurs de ces utilisateurs ont bénéficié de validations (1 VAE partielle, plusieurs VAP).

Une part importante des utilisateurs est sous statut de salarié, 60% qui exercent des types d'emploi variés : édition et communication, action socio-culturelle, aide à la vie quotidienne, droit, formation initiale et continue, ce dernier type étant le plus représenté avec 7 salariés.

Au cours du master, les stages sont effectués dans diverses structures, l'AFPA, le CNFPT, les instituts de formation du CHU, le rectorat (DAFOP, DAFCO).

De nouveaux contacts ont été pris auprès des instituts de formation du CHU pour élargir aux formateurs des métiers du soin le vivier des usagers à la rentrée prochaine,

Le nombre de pré-inscrits du scolaire pour suivre certaines UE de ce master préparant aux certifications du 1<sup>er</sup> degré (CAFIPEMF) et du 2<sup>nd</sup> degré (CAFFA) est de l'ordre de 40 collègues exerçant dans l'académie.

La convention entre rectorat université pour les droits d'inscription est toujours en cours de discussion. La directrice d'UP&Pro (service commun de l'UP en charge des dossiers de reprises d'étude et de formation continue) s'est saisie de ce dossier.

Un partenariat a été noué avec le laboratoire Education, Formation, Travail, Savoirs (EFTS, Université de Toulouse 2), qui est un des rares laboratoires ayant un axe de recherche exclusivement consacré à la formation d'adultes, ce qui va permettre de bénéficier de conférences (par visioconférence, cela commencera en décembre et s'échelonnera jusqu'au mois de mai). Ce parcours FACo s'appuie donc sur trois laboratoires (le CeRCA pour l'apprentissage de la méthodologie de la recherche et l'encadrement de mémoires d'initiation à la recherche en psychologie cognitive sur les processus d'apprentissage chez les adultes, TECHNE pour la formation aux usages de la FOAD grâce à la mutualisation avec le master IME, EFTS pour l'accès aux recherches les plus récentes sur les évolutions en cours dans l'articulation entre la formation et le travail : analyse de l'activité, didactique professionnelle).

D GAONAC'H précise avoir appris qu'il y avait des difficultés de recrutement de certains intervenants.

M COTTRON répond qu'il n'en a pas été informé par le responsable du master et que ces difficultés pourraient expliquer le fait que des intervenants d'un laboratoire de l'université de Toulouse aient été sollicités.

D GAONAC'H précise qu'il n'en serait pas étonné car les laboratoires poitevins ne sont pas spécialisés sur cette thématique. Il ajoute qu'il serait plus inquiétant que les sollicitations à l'extérieur de l'université de Poitiers soient dues au fait que celle-ci n'aurait pas les moyens de mettre ses enseignants à disposition du master PIF.

N VIBERT informe les membres du conseil que les laboratoires vont avoir un rôle important dans les nouveaux masters. Un questionnaire va être envoyé par le CeRCA à chaque responsable de mention adossée au laboratoire pour déterminer comment faire évoluer l'offre.

S ROI constate que le nombre d'étudiants inscrits dans le master PIF est faible et demande si ces effectifs étaient attendus.

M COTTRON répond que oui. Il ajoute que les effectifs sont souvent réduits pour mentions nouvellement ouvertes.

S ROI souhaite savoir s'il y a des intervenants extérieurs dans la formation PIF.

M COTTRON répond que oui.

D GAONAC'H estime qu'il serait intéressant d'avoir plus de détail sur le nombre et le profil des intervenants.

S ROI demande si parmi les étudiants inscrits au master PIF il y a des étudiants des autres mentions qui n'auraient pas eu le concours.

M COTTRON répond qu'il y en a peu.

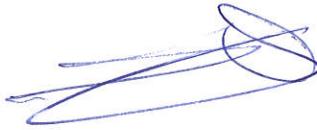
#### **Point 7 : Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses

La séance prend fin à 16h45  
Le prochain COSP se tiendra le 26/01/2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gaonac'h', written over a horizontal line.

Le Président de séance  
Daniel GAONAC'H

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Costa', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance  
Christophe COSTA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Cottron', written over a horizontal line.

Le Directeur de l'ESPE  
Mario COTTRON

*Le contrat quinquennal 2018-2022 est un enjeu fort pour les deux universités de notre académie. C'est aussi pour l'ESPE, après seulement trois années d'existence, l'opportunité d'examiner tous les leviers qui conduiraient à repenser l'offre construite en 2013 pour mieux répondre aux différentes missions confiées aux ESPE par la loi « Refondation de l'école de la République ».*

*Les commissions consultatives mises en place à l'ESPE, comme les deux instances statutaires, sont les structures qui doivent mener une réflexion approfondie sur plusieurs aspects visant à rendre plus pertinente notre offre de formation. La composition de ces commissions et instances, qui comprend des représentants de l'ensemble des partenaires à l'origine de la création de l'ESPE, doit favoriser cette réflexion globale. L'élaboration de la nouvelle offre de formation, qui émanera des différentes équipes pédagogiques des mentions masters MEEF, devra s'appuyer sur les travaux de ces commissions consultatives par un travail conjoint.*

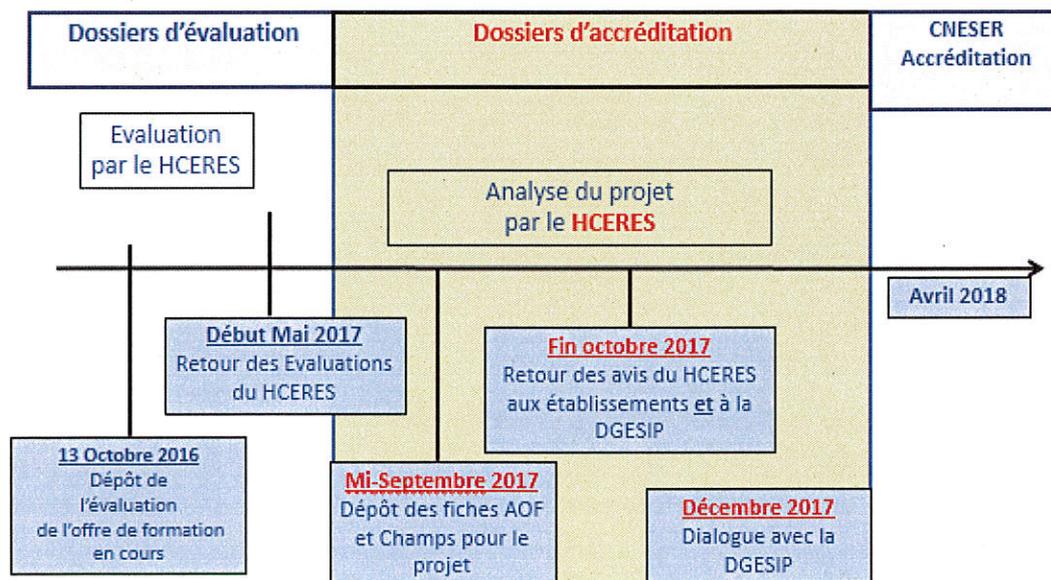
*Le président du Conseil d'école, le président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique et le directeur de l'ESPE ont souhaité fournir à chacune des commissions consultatives de l'ESPE les éléments ci-dessous.*

## Calendrier

Les universités de Poitiers et de La Rochelle appartiennent à la vague C pour la contractualisation avec le MENESR (nouveau contrat 2018-2022).

Cette évaluation par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) comporte deux phases :

1. une phase de bilan et d'auto-évaluation des formations existantes (Dossiers d'évaluation)
2. une phase d'élaboration et de proposition d'une nouvelle offre (Dossiers d'accréditation)



Nous sommes actuellement en fin de première phase. Les dossiers d'autoévaluation des MEEF ont été adressés par l'UP le 13 octobre, un retour est attendu début mai 2017

Concernant les propositions de nouvelles offres et pour répondre au calendrier de l'HCERES, l'UP a mis en place le calendrier suivant. La remontée par les composantes des projets de l'offre de formation se fera sous la forme de **trois livrables** entre janvier 2017 et juin 2017 :

1. **fin janvier 2017** - Projet d'architecture de la nouvelle offre de formation avec indication de l'équipe pédagogique

2. **fin mars 2017** - Finalisation de l'architecture de la nouvelle offre de formation
3. **1<sup>er</sup> juin 2017** - Remontée de fiches dédiées à l'architecture de l'offre de formation : description du projet de mention, description du contenu et de l'organisation de la formation, les modalités de pilotage, de l'articulation de la formation

### Réflexion pour la construction de l'offre

En novembre 2015, le COSP avait transmis aux 4 commissions consultatives de l'ESPE un texte invitant à engager un travail de réflexion sur les enjeux et priorités quant aux choix stratégiques de l'ESPE en vue du prochain contrat quadriennal.

Au regard des axes stratégiques que l'UP finalise pour ce contrat quinquennal, et en prenant en compte les priorités nationales affichées par le ministère concernant les ESPE, il est possible de préciser quelques axes forts qui doivent nourrir la construction de la nouvelle offre des MEEF :

- *l'insertion du numérique dans la pratique propre des formateurs de l'ESPE,*
- *l'ouverture plus grande des parcours du MEEF PIF (vers les collectivités et entreprises),*
- *l'adossement à la recherche qui doit se traduire par une insertion plus forte de thématiques des laboratoires partenaires (mémoires),*
- *la réelle pluralité des équipes de formation,*
- *l'orientation FTLV: une part plus active de l'ESPE dans la construction du PAF et l'intégration d'actions du PAF dans des filières de formation initiale.*

### Propositions préalables à la construction de l'offre

Les attendus du dossier d'accréditation concernent la qualité de l'offre de formation de l'université et sa cohérence, la capacité de l'université à mettre en œuvre cette offre de formation dans une démarche d'amélioration continue sur les plans pédagogique, organisationnel et financier. Il n'est donc nullement question de construire un contenu précis de chaque mention. La procédure d'accréditation, ne vise en rien à examiner le détail des maquettes, mais à proposer une architecture de formation.

En amont du travail d'élaboration de l'architecture de formation, il convient de s'interroger sur les cinq axes forts précédemment définis, et d'apporter pour chacun de ces axes des propositions sur :

- *les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif*
- *les moyens d'évaluation de sa mise en œuvre et les moyens d'évaluation de ses effets.*

Les commissions consultatives pourront mettre en place tout groupe de travail ou d'acteurs des équipes pédagogiques, qui pourrait contribuer à ces propositions.

Ces commissions consultatives fourniront courant janvier 2017 une série de propositions. Cette démarche est préalable à la construction même de l'offre puisqu'elle conditionne les contraintes de sa mise en œuvre.

